

Cours

Le revenu net global et le revenu imposable

Revenu net global et revenu imposable

**REVENU
BRUT
GLOBAL**

-

**CHARGES
déductibles du
revenu brut global**



=

**REVENU
NET
GLOBAL**

Revenu net global et revenu imposable



Revenu net global et revenu imposable

**REVENU
BRUT
GLOBAL**

=

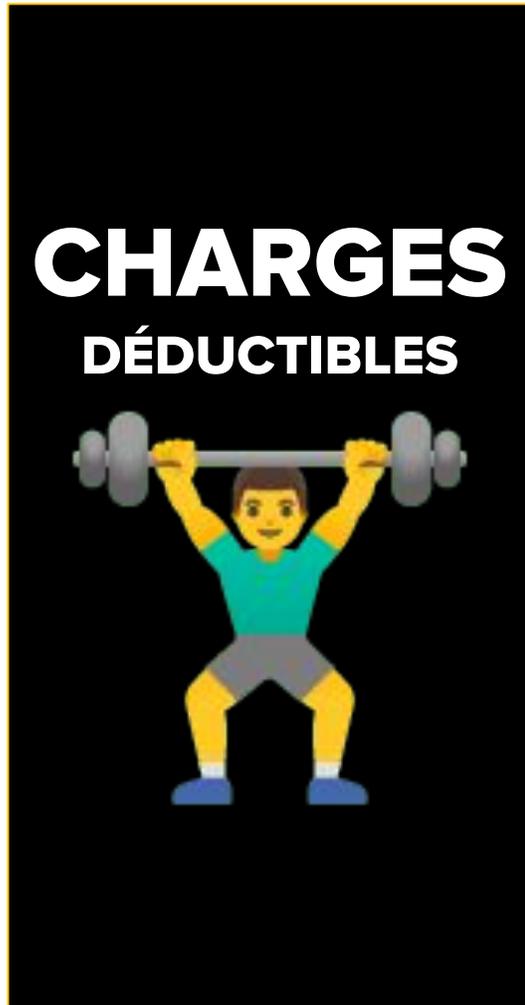
- Traitements, Salaires, Pensions, Rentes
- BIC, BNC, BA
- Revenus des valeurs et capitaux mobiliers
- Gains de cession de valeurs mobilières et droits sociaux
- Revenus fonciers

Les Geeks
des Chiffres.



CHARGES DÉDUCTIBLES

Revenu net global et revenu imposable



Chacune des catégories a ses **propres règles**

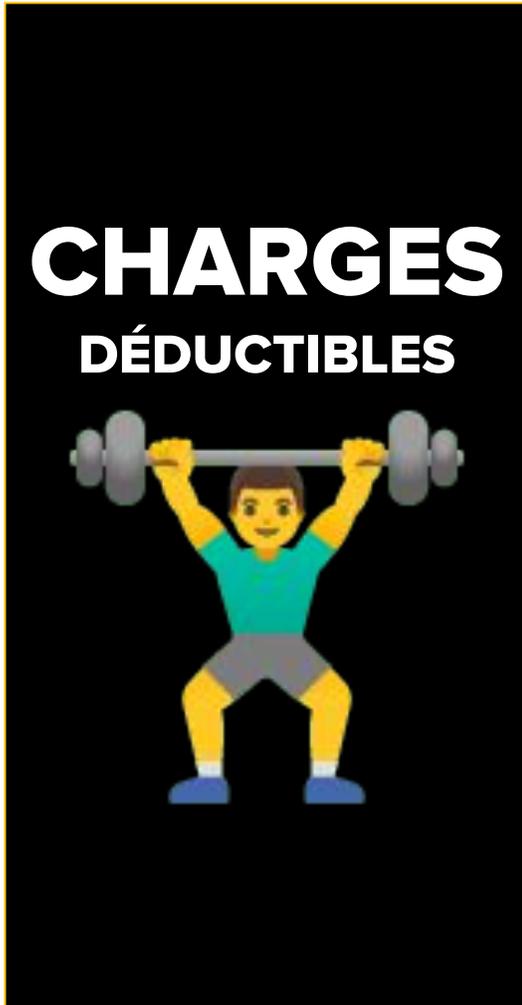
et son **propre mode de calcul**

pour déterminer le **revenu catégoriel net.**



Revenu net global et revenu imposable

CONDITIONS



4 conditions :

- Être expressément prévues par la loi
- Ne pas avoir déjà été déduite au titre d'un revenu catégoriel
- Avoir été payée au cours de l'année d'imposition
- Doit pouvoir être justifiée

Revenu net global et revenu imposable



ATTENTION BARÈME 2023



- **CSG déductible** : 6,8 % calculée sur les revenus du patrimoine et revenus de placements
- **Pensions alimentaires versées** :
 - aux enfants majeurs mariés sans ressources (non rattaché au foyer fiscal) dans la **limite de 6 368 €** par personne prise en charge ou **12 736 €** si les parents subviennent aux besoins d'un couple
 - aux enfants célibataires sans ressources dans la **limite de 6 368 €** par an et par enfant
 - au conjoint ou ex-conjoint **SSI** décision de justice
 - aux enfants mineurs de parents divorcés dont le parent n'a pas la charge **SSI** décision de justice
 - aux ascendants dans le besoin ⇒ **Déduction sans plafond sous conditions**

Revenu net global et revenu imposable

Pensions alimentaires versées :



Si elles sont **déductibles** pour celui qui la verse,

elles sont **imposables** pour celui qui la reçoit



Revenu net global et revenu imposable

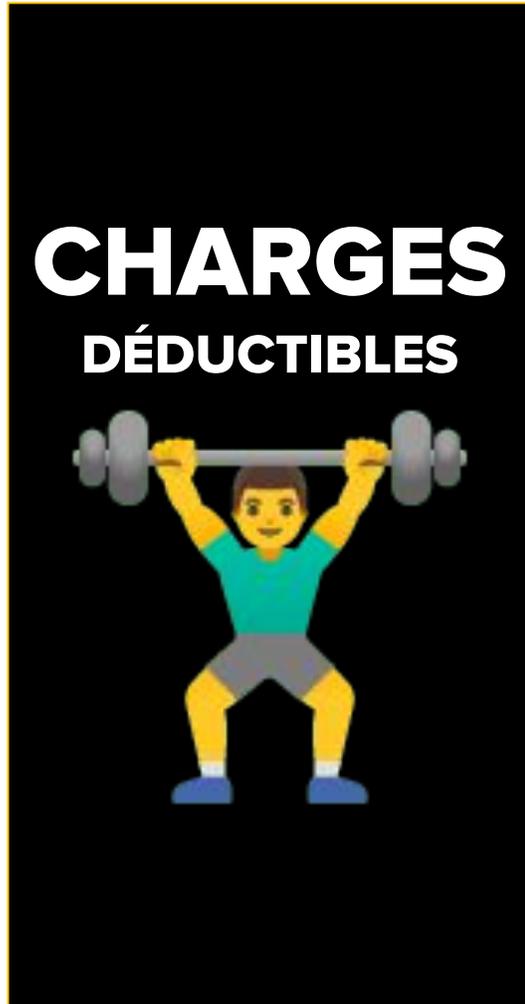


ATTENTION BARÈME 2023



- **Frais d'accueil d'une personne âgée de plus de 75 ans** 🧓
 - La personne âgée accueillie doit vivre en permanence sous le même toit du contribuable
 - Les revenus nets imposables de la personne recueillie **ne doivent pas dépasser 11 441 € pour une personne seule** ou **17 762 € pour un couple** dont l'un est âgé de plus de 75 ans
- 👉 Ce sont les avantages en nature qui sont déductibles **dans la limite de 3 786 €** par personne et par an
- 👉 **NON imposable pour le bénéficiaire** 🎉

Revenu net global et revenu imposable



=

- **Cotisation Épargne retraite** (déduction plafonnée) :
 - Régimes de retraite complémentaires (PREFON, COREM et CGOS)
 - Le PER individuel
 - Cotisations facultatives à certains régimes de retraite supplémentaires obligatoires en entreprise

Plafond de déduction
calculé par l'AF

Les Geeks
des Chiffres.

ABATTEMENTS



ATTENTION BARÈME 2023



- Réservés aux personnes âgées **de plus de 65 ans ou invalides** :
 - 2 629 € si leur revenu global est inférieur à 16 410 €
 - 1 310 € si leur revenu global est compris en 16 410 € et 26 000 €
- Enfants ayant fondé un **foyer distinct de 21 ans au plus** ou de **25 ans au plus s'il est étudiant**
⇒ L'avantage fiscal est déterminé par un abattement de 6 368 € par personne rattachée

💧 Source : [bofip](https://bofip.bfeg.fr)

Revenu net global et revenu imposable

**REVENU
BRUT
GLOBAL**

-

CHARGES



**REVENU
NET
GLOBAL**

-

ABATTEMENTS

**REVENU
IMPOSABLE**



La To Dooooo



Les Geeks
des Chiffres.

La To Do List

- Créer une histoire mémorable pour vous souvenir de ce cours. 📖
- La répéter plusieurs fois par jour 🔄
- Sniper time : Regarder la brochure sur l'IR 2023. (Rechercher celle des années à venir) : 15 min pas plus 🔥

Merci d'avoir suivi ce cours.